

# [ FENÊTRES ]

## sur cours

Décembre 2011



## Premières classes



L'année avance, voilà déjà passé un premier trimestre de votre vie d'enseignant. Les éléments de la vie sociale et économique pèsent sur le quotidien de tous mais aussi sur l'école. Le bricolage de votre année de formation en est la preuve. D'une manière générale, les plans d'austérité et la rigueur sont avancés comme solutions à une crise dont chacun mesure qu'elle va durer. Ils servent à justifier aussi les choix budgétaires dont l'école va encore faire les frais puisque 5700 postes doivent être supprimés dans les écoles à la rentrée 2012. Cela va se traduire par de nouvelles dégradations : effectifs en hausse, scolarisation des tout petits en baisse, remplaçants et formateurs en diminution... Dans ce contexte plutôt sombre, le ministère continue de vouloir modifier en profondeur le paysage de l'école et vient de proposer une réforme de l'évaluation des enseignants qui soulève la contestation ! Toutes les organisations syndicales ont appelé à la grève le 15 décembre pour en demander le retrait, et l'ouverture de discussions sur de tout autres bases. Les mobilisations devraient se poursuivre en janvier-février sur la question des fermetures de classes... Pour vous qui rentrez dans le métier, les soucis liés à votre formation, à la gestion de votre classe seraient déjà suffisants ! Et pourtant, l'école de demain, ce sera d'abord la votre ! Alors, pour vous, pour les élèves, pour défendre le projet d'une école où l'on apprendrait et exercerait notre métier dans la sérénité avec pour seul objectif la réussite de tous, continuons ensemble à nous mobiliser !

**ÉLECTIONS** : Le SNUipp-FSU renforce sa 1ère place

**DOSSIER** : Évaluations, de quoi parle-t-on ?

**QUESTION MÉTIER** : Serge Boimare

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

48,11 % : le SNUipp-FSU

## renforce sa première place

Avec 48,11 %\* le SNUipp-FSU conforte sa place de premier syndicat dans les écoles et enregistre une progression par rapport aux élections de 2008. La FSU reste la première organisation de l'Éducation Nationale avec près de 41 % des voix.

Les enseignants votaient pour la première fois par voie électronique : loin de faciliter l'expression des personnels, l'organisation volontairement complexe du ministère a, au contraire, fait chuter la participation. Celle-ci est passée de plus de 60 % en 2008 à 40% en 2011. Les modalités, comme le calendrier, ont fait obstacle.

Malgré cela, dans le premier degré, le SNUipp-FSU reste de loin la première organisation syndicale et augmente encore son poids en gagnant plus d'un point par rapport à 2008. Cela traduit une reconnaissance des enseignants dans la capacité du SNUipp et de la FSU à les défendre au quotidien tout en étant force de propositions, de mobilisation pour la transformation de l'école et de revendications sur les questions sociales et sociétales. Cette reconnaissance est importante dans le cadre des accords sur la représentativité des organisations syndicales récemment modifiée. Pour contacter les élus du SNUipp/FSU de votre département, consulter le site de la section.

\* à la CAPN : commission administrative paritaire nationale

## CONCOURS PE

## Toujours moins de candidats

Depuis deux ans, le nombre de candidats se présentant au concours de professeurs des écoles est historiquement bas. Ils étaient 16 273 étudiants à la session 2011 et 18 734 au concours 2012, bien loin des 44 373 présents en 2008 ou 41 874 en 2009. Avec seulement 3 000 postes ouverts au concours 2011 puis 5 000 en 2012, les volumes sont également bien éloignés de ceux des années précédentes. « Le non-remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite s'est traduit par une baisse du nombre de places offertes au concours, rendant ainsi le métier moins attractif » a estimé le SNUipp-FSU dans un communiqué. Ce n'est donc pas l'année transitoire de la réforme de la masterisation lancée en 2010 qui peut expliquer la diminution du nombre de candidats, mais bien « les nouvelles modalités d'accès au métier, des contenus de formation trop peu professionnalisants et des perspectives de rémunération bien en deçà de celles de nos voisins européens décourageant des vocations pourtant bien réelles » précise le SNUipp.

## CLES2 ET C2i2E

## Pétition pour un moratoire

Le SNUipp, avec les autres syndicats enseignants de la FSU, lance une pétition pour demander que les certifications CLES2 et C2i2e ne soient pas exigibles pour le recrutement en tant que stagiaire. Un moratoire indispensable pour ne pas décourager les candidats aux concours de recrutement.

<http://www.moratoirecles2i.org/>



Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur papier recyclé par une imprimerie Imprim'Vert.

## PREMIÈRES CLASSES

[neo.snuipp.fr](http://neo.snuipp.fr)

C'est le nouveau site que le SNUipp-FSU propose aux débutants dans le métier pour les accompagner dans leur carrière.



<http://neo.snuipp.fr/>

## RAPPORT SUR LA MASTERISATION

## Arrêter le gâchis !

Un rapport définitif sur « la masterisation de la formation des enseignants » vient d'être remis par Jean-Michel Jolion aux deux ministres de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Il affirme que « cette réforme porte en elle des écueils qui ne pourront être levés par de simples ajustements » et déplore « qu'aucun dispositif réel d'observation et de suivi n'ait été mis en place ». « Les deux ministres n'ont pas fait la preuve d'une véritable volonté de travail collectif » poursuit-il.

Ce rapport conforte la demande du SNUipp-FSU de retrait de la réforme et d'ouverture de discussions pour une toute autre formation des enseignants qui « devra être conçue selon un continuum intégrant des modules de préprofessionnalisation dès la licence, un concours avec des épreuves disciplinaires et professionnelles, l'organisation d'une véritable alternance progressive en M1 et M2, et la reconnaissance de la formation par un master », précise le SNUipp-FSU.

# ÉVALUATIONS DE QUOI PARLE-T-ON ?

Pourquoi évaluer ?  
Pour qui ?  
Comment ?  
Doit-on tout évaluer ?  
Qu'en fait-on ensuite ?  
Des statistiques ? ou  
des outils au service  
des apprentissages ?  
Que de questions !

« Fenêtres Sur Cours  
Premières classes »  
ouvre le dossier pour  
tenter d'y voir plus clair.

L'évaluation est partie intégrante des pratiques professionnelles. Elle est nécessaire aux élèves, aux enseignants, aux parents, mais aussi à l'analyse et à la régulation du système.

Avec l'objectif de démocratisation, les enseignants travaillent dans les classes à ne laisser aucun élève sur le bord de la route. Ils ont donc besoin de les évaluer pour eux-mêmes, pour les aider à progresser et non pour les classer ou les sélectionner.

Cette notion complexe, porteuse de nombreux sens et objectifs, implique de savoir à chaque fois qui parle, d'où et pourquoi. Mais ce qui domine c'est un flou entretenu. L'évaluation a effectivement une image brouillée ces derniers temps : évaluations nationales CE1 et CM2 ; Livret Personnel de Compétences (LPC) dont les objectifs sont davantage au service de l'institution que des élèves. Et après le tollé de protestations contre l'annonce d'un dépistage d'enfants à risque en grande section de maternelle, le ministère a finalement décidé de mettre en place un comité scientifique sur l'évaluation en maternelle.

Depuis 2009, la rupture de la logique des évaluations nationales est très largement dénoncée : sans intérêt pédagogique autre que la vérification de l'acquisition de nouveaux programmes, elles visent prioritairement le pilotage du système par les résultats des élèves. D'où un malaise chez les enseignants sommés de rendre des comptes.

Tout cela tend à donner à l'évaluation un poids de plus en plus pesant dans la classe. A tel point que, parfois, les enseignants se demandent s'ils

ne passent pas plus de temps à penser « évaluation » plutôt qu'« apprentissage ». Il est pourtant inutile de passer son temps à évaluer car, comme le dit Anne-Marie Chartier, « nombre d'activités peuvent être estimées qualitativement » et le « tout évaluable » n'est ni opérant ni possible. (p.4)

Malgré une tension accrue par des injonctions nouvelles qui leur donnent parfois l'impression de perdre la main sur leur travail, les enseignants essaient de trouver les meilleures solutions pour tenir tous les bouts : renseigner les parents, les élèves, eux-mêmes. Les pratiques sont donc variées d'une classe à l'autre, et les évaluations diffèrent selon leur fonction et selon les objets évalués. (p.4)

Mais alors comment évaluer et que faire des résultats ? Quels outils construire pour mettre en route les apprentissages ? La difficulté réside effectivement dans l'élaboration d'instruments qui évaluent la mobilisation des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être. Roland Charnay, lorsqu'il donne des pistes et sept conseils pour concevoir une évaluation, met en avant le préalable suivant : « pour que les élèves ne voient pas l'évaluation comme une sanction, le droit à l'erreur doit être accepté et l'erreur reconnue comme une étape nécessaire de l'apprentissage ». (p.5)

Évaluer ses élèves, être soi-même évalué, rien de nouveau dans le décor a priori... Sauf que les logiques changent avec les objectifs : l'évaluation se retrouve désormais presque uniquement au service d'une politique de « résultats »... Le SNUipp, qui s'est opposé vigoureusement à toute publication des résultats école par école, refuse également toute utilisation des résultats pour l'évaluation des enseignants.

Tout en demandant une remise à plat des outils d'évaluations, le SNUipp-FSU appelle les équipes enseignantes à ne pas remplir ce LPC. Toute évaluation devrait permettre de participer à une meilleure réussite des élèves, ne pas être une usine à case ni une machine à trier les élèves. Il serait temps de tenir compte de l'avis des professionnels de terrain, des résultats de la recherche et de partir de ces constats pour l'élaboration d'un plan national de formation initiale et continue, d'un accompagnement des équipes pédagogiques et de la mise à disposition d'outils et de ressources spécifiques.



## Quelles pratiques pour quels enjeux ?

Différents types d'évaluation sont utilisés dans les écoles et pour chacun, les pratiques sont variées (notes, appréciations, pictogrammes, symboles, référentiels de compétences, "ceintures Freinet",...). Toutes peuvent avoir leur raison d'être. Mais en quoi sont-elles utiles à la réussite des élèves ? Cette question n'est pas négligeable si l'on considère que les pratiques et les contenus d'apprentissage sont « largement influencés voire pilotés par leurs modes d'évaluation. »\*

Trois acteurs sont concernés. L'enseignant qui a besoin d'évaluations pour adapter les modalités d'apprentissage proposées aux élèves ; l'élève pour qui il est nécessaire de se situer dans ses apprentissages ; les parents, enfin, qui doivent être informés précisément des acquis de leurs enfants.

L'une des difficultés réside dans le choix du type d'évaluation, selon les fonctions qu'elle doit remplir : diagnostique, sommative, formative... de façon à ce qu'elle ne prenne pas le pas sur les apprentissages et soit un outil au service de la réussite des élèves. Pour Anne Marie Chartier\*\*, elle doit répondre à 3 modalités. « La première concerne la norme d'un exercice et permet de juger de la compétence mobilisée en fonction de ce qui est demandé. Lors de la fabrication de l'exercice on doit penser au nombre d'élèves qui vont réussir. La deuxième concerne le classement mis en place, quasiment la seule chose qui compte pour les familles et les enfants. Le refus des classements est à la fois une question de bonne volonté et un leurre. Il faut plutôt se demander : « que

mettre en place pour que les classements ne soient pas toujours les mêmes ? » La troisième modalité s'intéresse à la mise en évidence des progrès des élèves, absente du système français. »

Le risque de hiérarchiser les activités scolaires est grand ; Broadfoot\*\*\* parle de « valoriser ce qui est mesurable plutôt que mesurer ce qui a de la valeur ».

Pourquoi, pour qui, quoi, comment, quand ... évaluer ? Il faut d'abord clarifier quel est l'acteur concerné et choisir le type d'évaluation.

Un quatrième acteur a tendance à s'imposer aujourd'hui : l'institution elle-même. Les évaluations en CE1 et CM2 telles qu'elles se déroulent actuellement, la mise en place du livret de compétences dans sa forme actuelle, semblent en effet davantage être au service de l'institution que des élèves, au double risque de les évincer et de ne piloter le système qu'à l'aune de ces mesures. Un peu comme si on voulait rendre compte d'un concert en indiquant le nombre de notes jouées...

\*INRP - 2008

\*\* Evaluation à l'école : des résultats standards aux pratiques pédagogiques [http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/4p\\_evaluations11\\_coul.pdf](http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/4p_evaluations11_coul.pdf)

\*\*\* "un nouveau mode d'évaluation dans un système décentralisé : l'état évaluateur", la Revue française de pédagogie n°130 [http://www.inrp.fr/publications/edition-electronique/revue-francaise-de-pedagogie/INRP\\_RF130\\_4.pdf](http://www.inrp.fr/publications/edition-electronique/revue-francaise-de-pedagogie/INRP_RF130_4.pdf)

**Anne-Marie Chartier**, agrégée de philosophie, docteur en sciences de l'éducation. Elle est intervenue au colloque « *Évaluer : parce qu'ils le valent bien !* » organisé par le SNUipp le 7 avril 2011 à Lyon.

3 QUESTIONS À



**L'évaluation semble prendre de plus en plus de place. Comment l'expliquez-vous ?**

Depuis les années 1980, plusieurs facteurs convergents y ont contribué : la critique de la notation classique jugée subjective, peu stable et injuste, le besoin d'élaborer des critères de comparaison pour permettre

une estimation "objective" des écarts entre élèves, classes ou écoles, l'entrée dans une ère d'évaluation des politiques publiques et de comparaisons internationales cherchant à classer les pays par "performances". Le problème est quand l'évaluation, qui est un moyen d'information, devient la fin du travail d'apprentissage.

**Tout peut-il être évalué ?**

Tout ne peut pas être évalué tout de suite et l'habitude des contrôles de court terme me semble contreproductive. Nombre d'activités peuvent être estimées qualitativement (un changement de comportement scolaire, un travail collectif), mais pas évaluées au sens strict du terme, sauf à être dénaturées.

**Quelles peuvent-être les pratiques d'évaluations dans l'activité de l'enseignant ?**

Les enseignants savent bien que l'évaluation d'une activité ne doit pas être plus coûteuse que l'activité elle-même, qu'elle doit être simple et lisible pour les élèves, que les critères de notation doivent être connus à l'avance et qu'une note ne peut jamais rendre compte des multiples aspects impliqués dans une tâche scolaire. Il faut donc faire participer les élèves aux procédures d'évaluation pour qu'ils sachent en déjouer les pièges. L'important, ce sont tous les "indicateurs de progrès", absents des évaluations standardisées.

## J'évalue, tu évalues, il ... Et après ?

L'évaluation fait partie du processus d'apprentissage mais doit être utilisée avec modération. Et justement, comment s'y prendre ? Après avoir évalué, que fait-on ? Comment lier l'évaluation à la construction des savoirs ?

Pour concevoir une évaluation, Roland Charnay, professeur agrégé de mathématiques, précise qu'«il faut d'abord la penser». Il prodigue sept conseils : «savoir pourquoi on évalue, cibler ce que l'on veut évaluer, choisir un outil en fonction de l'objectif, s'assurer que les questions retenues permettront bien de vérifier les savoirs visés, savoir interpréter les réponses de l'élève, se demander comment communiquer le résultat, et enfin déterminer les actions à mettre en place». Les supports utilisés, la formulation des consignes, le temps laissé aux élèves, les modalités de correction choisies, sont autant de points supplémentaires sur lesquels s'interroger.

### J'ai évalué mes élèves, et maintenant ?

Comme le dit R. Charnay, l'évaluation n'est pas neutre. Elle est «une image qui ne rend compte qu'imparfaitement de ce que sait ou sait faire un élève. D'autre part, elle est un message adressé à l'élève qui lui indique quelles sont les attentes de l'enseignant». Elle nous questionne donc sur la notion de droit à l'erreur, sur la place donnée aux stratégies cognitives par rapport au résultat, afin d'éviter que l'évaluation devienne synonyme de sanction qui installerait l'enfant dans une place de bon ou de mauvais élève. L'évaluation reste un outil pour l'enseignant qui lui permet de mettre en place des remédiations, de modifier les supports d'exercices, de favoriser le tâtonnement. Évaluer, c'est se baser sur les réussites et les difficultés des élèves pour inventer, innover, sans jamais décourager.

## BREVES

### Evaluations nationales CE1-CM2

Depuis la rentrée 2008, les élèves de CE1 et de CM2 sont évalués en français et en mathématiques. Pour le ministère de l'éducation, ces évaluations ont un double objectif : situer les acquis de chaque élève par rapport aux objectifs définis dans les programmes et disposer d'indicateurs fiables pour mieux piloter le système éducatif et favoriser l'égalité des chances.

Mais ce dispositif d'évaluations nationales ne répond pas à ces exigences : il y a une forte confusion entre des évaluations utiles aux enseignants et celles destinées au pilotage du système. Les réussites partielles ne sont quasiment pas prises en compte. Par ailleurs, les indicateurs sont partiels, peu exigeants, et donc trompeurs quant à la maîtrise du socle commun. C'est le sens de l'avis du Haut Conseil de l'Éducation qui pointe de lourds problèmes de méthode et demande que l'évaluation du système éducatif soit confiée à un organisme indépendant.

### Pisa

Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves mis en place par l'OCDE, il évalue tous les trois ans les compétences des jeunes de 15 ans en lecture, en mathématiques et en sciences.

Pisa est devenue la référence essentielle mais l'utilisation de ses résultats est trop souvent caricaturale. Les gouvernants l'utilisent d'ailleurs pour justifier les réformes qu'ils imposent : « 15% des élèves sont en difficulté, nos réformes sont donc nécessaires ».



### Pour le SNUipp-FSU, Les évaluations doivent être au service de la réussite des élèves.

Pour les enseignants ce sont de véritables outils professionnels pour permettre à certains moments d'avoir une photographie des connaissances acquises, mais aussi pour comprendre la nature des réussites et des erreurs des élèves.

Les évaluations nationales CE1 et CM2, le Livret Personnel de Compétences ne permettent pas ce travail professionnel sur l'analy-

se des progrès et des erreurs des élèves mais contribuent au pilotage par les seuls résultats. Le SNUipp refuse tout outil au service d'une mise en concurrence des écoles ou de l'évaluation des enseignants. L'apprentissage est un processus complexe et long qui ne peut se satisfaire des seuls critères des évaluations CE1 et CM2. C'est pourquoi le SNUipp en demande l'abandon.



## Changer de département

Les PE titulaires peuvent changer de département, via une procédure nationale informatisée, à laquelle les stagiaires ne peuvent participer.

Cependant, un stagiaire peut éventuellement demander à changer de département par une autre procédure, dite «*ineat / exeat*» : il s'agit d'une demande écrite de sortie du département de recrutement (*exeat*) et d'une demande écrite d'entrée dans le département souhaité (*ineat*). Les deux demandes doivent être adressées à l'Inspecteur d'Académie du département d'origine, par la voie hiérarchique. Le changement de département ne pourra être effectif après titularisation que si les deux demandes sont acceptées.

Ces démarches s'effectuent le plus souvent en début d'année civile et sont examinées, en général, en fin d'année scolaire par les Commissions administratives paritaires départementales (CAPD) dans lesquelles siègent les délégué-e-s du SNUipp.

**Pour constituer votre dossier et pour être informé de son suivi, n'hésitez pas à contacter le SNUipp de votre département et de celui que vous souhaitez rejoindre.**

## Des publications du SNUipp-FSU

Le Kisaitou est le document de référence administrative, devenu incontournable pour les instituteurs et professeurs des écoles. La nouvelle édition 2011, mise à jour et sensiblement augmentée, offre une mine de renseignements concernant l'Education Nationale, tant au niveau de l'école que de ses personnels. Il est complété par un CD-ROM qui permet d'obtenir l'intégralité des textes réglementaires. Le KISAITOU accompagne tous les enseignants dans leurs questions concernant la carrière, les responsabilités, la vie de l'école...

Il est disponible auprès des sections départementales du SNUipp.

Egalement en ligne sur

<http://www.snuipp.fr/Kisaitou/DEBUT.html>



La loi du 1er février 2005 fixe le cadre institutionnel pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. Le SNUipp a édité un guide pratique à destination des enseignants, qui recense toutes les données pour comprendre les rouages institutionnels de cette scolarisation, pour connaître les acteurs concernés et trouver des ressources. Il est disponible auprès des sections départementales du SNUipp.

Egalement en ligne sur

<http://www.snuipp.fr/Scolarisation-des-eleves-en>

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Dois-je demander une autorisation pour chaque sortie scolaire ?

Les sorties scolaires relèvent de **trois catégories** :

- Les **sorties scolaires régulières**, correspondant aux enseignements réguliers, inscrits à l'emploi du temps et nécessitant un déplacement hors de l'école. Elles sont autorisées par la directrice ou le directeur.
- Les **sorties scolaires occasionnelles sans nuitée**, correspondant à des activités d'enseignement sous des formes différentes et dans des lieux offrant des ressources naturelles et culturelles (musée, théâtre etc...). Elles sont autorisées par la directrice ou le directeur.
- Les **sorties scolaires avec nuitée(s)**, qui permettent de dispenser les enseignements, conformément aux programmes de l'école, et de mettre en oeuvre des activités dans d'autres lieux et selon d'autres conditions de vie. Ces sorties sont autorisées par l'inspecteur d'académie.

Les sorties organisées pendant les horaires habituels de la classe et ne comprenant pas la pause du déjeuner sont obligatoires pour les élèves. Les autres sorties sont facultatives.

### Est-ce que je peux aller seul(e) au gymnase ?

À l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul, avec sa classe, soit à pied soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (par exemple : gymnase, salle de sport, piscine, bibliothèque municipale...).

À l'école maternelle, ou dans une classe comportant des élèves de niveau maternel, l'enseignant doit être accompagné d'un adulte.

### Qui doit assurer la surveillance des récréations ?

Tous les maîtres, y compris le directeur-trice, même déchargé de classe, doivent assurer la surveillance pendant la récréation. Toutefois, dans les écoles à plusieurs classes, un service par roulement peut être organisé en conseil des maîtres. Le nombre de maîtres présents sur les lieux de récréation doit être suffisant tant au regard de l'effectif et de l'âge des élèves, qu'en considération des caractéristiques de l'aire de jeux. On doit pouvoir intervenir immédiatement en cas de besoin.

## DANS LE VIF DU MÉTIER

**Serge Boimare**, psychopédagogue, y voit un enjeu capital pour obtenir notamment une cohésion du groupe. Et c'est par le biais de la mythologie, projet qu'il a expérimenté avec des enseignants, qu'il ouvre la voie pour redonner l'envie d'apprendre aux élèves en difficultés, à travers des sujets forts, et qui les intéressent.

QUESTION MÉTIER



**Et si le secret pour motiver ses élèves ne résidait qu'en trois mots : projet de classe ?**

**Pourquoi et comment abordez-vous la mythologie avec les enfants ?**

«Pour moi, un projet doit rassembler cinq points importants : d'abord, choisir un sujet qui intéresse les élèves et qui permette de récupérer ceux qui sont en difficulté. Il faut que le projet apporte le «*nourissage*» culturel, c'est le second point. Troisièmement, la mythologie aborde des sujets forts qui poussent les enfants à réfléchir, à entrer dans ces activités de débat qui sont si riches. Quatrième élément, le projet est un tremplin pour amener des savoirs qui donnent du sens, des racines. Lorsque l'on engage une leçon de lecture, de mathématiques,..., autour de questions qui sont amenées par la mythologie, c'est très riche pour eux. Et enfin, notamment quand on est débutant dans le métier, c'est utile d'avoir un support qui aide à faire participer tous les élèves. C'est cette cohésion groupale qui a été complètement oubliée ces dernières années.»

**Qu'apporte plus spécifiquement la mythologie ?**

«Elle a quelque chose de très fort qu'on a du mal à retrouver ailleurs. Il

y a des mises en récit de ce qui inquiète les enfants les plus en difficulté. Quelque chose de très fort se dégage de ces conflits de générations, ces transgressions des interdits, ces questionnements sur les origines, les sentiments, les rivalités fraternelles. Cela va les aider à mettre de la distance avec leurs préoccupations personnelles.»

**Certains collègues craignent de se lancer dans un projet, comment les aider à dépasser ces réticences ?**

«Pour passer outre, il faut un groupe d'enseignants qui se mettent ensemble pour travailler, même deux ou trois. Cela peut commencer par prendre tous un texte mythologique à lire aux élèves pendant une semaine, et ensuite comparer ce qu'ils ont fait : lecture, débat, apprentissages... Et là, si ça s'enclenche, on voit les enseignants qui commencent à avoir du plaisir. Ils découvrent que leurs élèves «*commencent à s'allumer*» car les histoires sont intéressantes, et pour les enseignants ça donne envie. Chacun peut inventer un projet avec ses goûts, ce qu'il aime. C'est une sorte de clé de voute qui permet à tous d'accéder aux savoirs.»



Aurélie, T3 en Gironde a participé pour la première fois à l'université d'automne du SNUipp qui s'est déroulée du 21 au 23 octobre derniers. C'est par une collègue qu'elle s'est laissée convaincre de venir jusqu'à Port Leucate pour participer aux nombreuses conférences qui se sont tenues pendant ces trois journées. Elle espérait y trouver certaines réponses, notamment lors d'une conférence sur la compréhension de la littérature de jeunesse qui, selon elle, était parfaitement en lien avec ses problématiques d'enseignement. Il faut dire qu'affectée pour la première fois sur un poste itinérant «*enfant du voyage*», elle s'est retrouvée cette année assez démunie face à la grande difficulté des élèves qu'elle a en charge de la grande section au CM2. «*Avec des élèves qui ont avant tout une culture orale, l'entrée dans l'écrit et le récit est extrêmement difficile. La plupart ne savent pas lire, alors je ne savais pas comment construire cette compréhension du récit avec eux. La conférence de Véronique Boiron m'a apporté des outils qui m'ont permis de me projeter sur ce que je pouvais faire.*» Au delà de ça, c'est aussi l'envie de réfléchir, de rencontrer des chercheurs, d'échanger avec d'autres collègues pour pouvoir prendre du recul qui l'a motivée. «*Comme je ne me sens pas suffisamment formée, j'ai besoin de m'extraire des problématiques du quotidien. Ce qui m'a rassurée, c'est de me rendre compte, à travers les échanges informels, qu'à tout âge et quelle que soit l'expérience, on continue à se poser des questions sur le métier.*» Et puis il y a eu de belles surprises comme la découverte du travail du cinéaste Gilles Porte sur les auto-portraits d'enfants à travers le monde. «*J'ai été très touchée par l'approche à la fois simple et poétique du film. Je ne sais pas encore ce que je vais pouvoir faire de ce que j'ai découvert, mais cela m'a donné envie d'oser aborder l'art visuel en m'appuyant sur ce travail cinématographique.*» C'est donc un bilan très positif que fait Aurélie de sa première université d'automne.



L'université d'automne du SNUipp en vidéos  
Rubrique [Le métier](#) / [Les ressources](#)

Littérature de jeunesse  
Rubrique [L'enfant](#) / [Littérature de jeunesse](#)

Apprentissage des langues à la maternelle  
Rubrique [L'école](#) / [La maternelle](#)

Indemnité d'équipement professionnel  
Rubrique [La carrière](#) / [Les rémunérations](#)

Paris V téléforme en français et en maths  
Rubrique [Le métier](#) / [La formation](#)

## « Fiers du Service Public ! »

**F**iers du Service Public ! C'est le titre d'un recueil de témoignages édité par la FSU, et préfacé par Stéphane Hessel. Des Français y expriment leur attachement au service public, racontent leurs relations avec leurs fonctionnaires. Des fonctionnaires y affirment leur fierté d'être au service de tous les publics, décrivent leurs métiers et leurs missions, et nous rappellent que les mots « égalité, équité, fraternité, laïcité » ont un sens.

Ces témoignages ont été choisis parmi les 1000 premières contributions déposées sur le site :

[www.fiers-du-service-public.fr](http://www.fiers-du-service-public.fr)



## POURQUOI SE SYNDIQUER

*Plus nombreux, plus forts,  
plus efficaces !*

Se syndiquer au SNUipp/FSU, c'est se donner les moyens de réfléchir et agir collectivement. Se syndiquer au SNUipp/FSU, c'est défendre des valeurs : la transformation de l'école, la réussite de tous les élèves, la solidarité, la laïcité, la démocratie, la justice sociale, l'équité et la transparence dans la gestion des personnels, ... Se syndiquer au SNUipp/FSU, c'est faire le choix d'être représenté(e) par des délégué(e)s du personnel, élu(e)s par toute la profession pour défendre tous les collègues. Le SNUipp-FSU ne peut exister que parce des enseignants font le choix de le rejoindre, de s'impliquer, de militer, ... Pour décider ensemble et agir sur l'avenir, syndiquez-vous !

Rejoignez le SNUipp-FSU !

AGENTS DES SERVICES PUBLICS / PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

## Votre vocation est d'enseigner,

la nôtre est de vous assurer.

GMF

OFFRE SPÉCIALE  
PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

**- 10 %\***  
sur votre assurance  
**AUTO**

POUR LES MOINS DE 30 ANS

**100 €**  
**OFFERTS\*\***  
sur vos assurances  
**AUTO et SANTÉ**

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur [www.gmf.fr/education-nationale](http://www.gmf.fr/education-nationale)

\* Offre réservée aux personnels de l'enseignement, la 1<sup>ère</sup> année à la souscription d'un contrat auto, valable jusqu'au 31/12/2011. \*\* Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1<sup>ère</sup> année à la souscription d'un contrat auto et/ou santé, non cumulable avec le tarif avant-âge 30, valable jusqu'au 31/12/2011.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances. R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde, GMF Vie, Assistance Juridique et Fidélia Assistance. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9. Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S. auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.



Assurément Humain